

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 13
Nombre de pouvoirs donnés 1
Nombre de pouvoirs valides 1
Nombre de suffrages exprimés 14

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à L'Hermenault, salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves GERMAIN, Maire.

Date de la convocation : 05 mai 2023

Présents :

Yves GERMAIN, Dominique CHIRON, Jean-Jacques RICHET, Isabelle BARBIER, Eliane RAPHEL, David FLEAU, Laurent FAIVRE, Jérôme BOBINET, Karine QUINET, Vianney DEGUIL, Joël PAGIS, Séverine CAILLEAU et Corinne JOLLY

Absents ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre ROUX à Joël PAGIS

Absent :

Mathieu GUIBERT

Secrétaire de séance : Vianney DEGUIL

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de l'Association O'DRIGAILLE pour la réservation de la petite salle du Jary

OBJET N° 280 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Considérant qu'à l'occasion de chaque séance du conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux à tour de rôle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- NOMME en qualité de secrétaire : Vianney DEGUIL

OBJET N° 281 : ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2023 a été transmis par mail le 05 mai 2023 à Mmes et MM. Les conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ARRETE le procès-verbal du conseil municipal du 05 avril 2023.

OBJET N° 282 : LOTISSEMENT DE L'AFFIAGE : REALISATION D'UN PORTAIL, D'UNE CLOTURE ET INDEMNITE D'EVICITION

En vue de la signature de la vente des terrains de Mr COGNACQ pour la réalisation du lotissement de L'Affiage, il est proposé de réaliser un portail, une clôture aux frais exclusifs de la commune. La clôture devra séparer :

- o Les parcelles cadastrées Section AC numéros 637 et 636
- o Les parcelles cadastrées Section AC numéros 528 et 638
- o Les parcelles cadastrées Section AC numéros 640 et 638
- o Les parcelles cadastrées Section AC numéros 638 et 639
- o Les parcelles cadastrées Section AC numéros 642 et 641
- o Les parcelles cadastrées Section AC numéros 562 et 642

La construction de cette clôture devra recueillir l'assentiment de Monsieur COGNACQ quant au choix notamment des matériaux utilisés.

- L'installation, aux frais exclusifs de la collectivité, d'un portail d'accès depuis la voirie communale séparant les parcelles AC numéros 555 et 556, déjà loties, devant fermant l'accès depuis le chemin piétonnier qui sera créé par la commune, et la parcelle AC numéro 638 restant appartenir à Monsieur COGNACQ. Ce portail devra être réalisé de manière à éviter toute intrusion sur le terrain restant lui appartenir.
- L'indemnité d'éviction due au preneur en place, compte tenu de la résiliation partielle du bail à ferme, sera prise en charge dans son intégralité par la Commune.
- La prise en charge par la Commune de la totalité des frais de division et de bornage dus auprès du géomètre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la réalisation des travaux demandés ci-dessus aux frais exclusifs de la collectivité, la prise en charge de la totalité des frais de division et de bornage et de l'indemnité d'éviction et autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Arrivée de David FLEAU à 20h15

OBJET N° 283 : DEVIS CITY STADE

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été effectuée pour le choix du prestataire qui réalisera le city stade et les travaux de terrassement.

Monsieur le Maire détaille les deux offres reçues pour le city stade:

- Devis de PCV COLLECTIVITES d'un montant de 58 129.00€ HT
- Devis de QUALI ATLANTIQUE CITE d'un montant de 61 255.78€ HT

Après une analyse des offres, tant au niveau du prix que des prestations proposées, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise PCV COLLECTIVITES pour la réalisation du city stade.

Monsieur le Maire détaille les deux offres reçues pour le terrassement:

- Devis de ATPR d'un montant de 34 217.60€ HT
- Devis de SOTRAMAT d'un montant de 36 268.50€ HT

Après une analyse des offres, tant au niveau du prix que des prestations proposées, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ATPR pour la réalisation du terrassement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les devis proposés de l'entreprise PCV COLLECTIVITES de 58 129.00€ HT et de l'entreprise ATPR d'un montant de 34 217.60€ HT et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

OBJET N° 284 : ATELIER DE SERVICES – AVENANT N°3 DU LOT N°1

Monsieur le Maire informe les conseillers que certains travaux ne seront pas réalisés concernant l'atelier de service. Un avenant en moins-values doit être passé avec l'entreprise ALAIN TP soit:

Lot 1 : TERRASSEMENT – Alain TP : - 600.00 € HT
soit un nouveau montant du marché de 135 355.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cet avenant et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

OBJET N° 285 : ATELIER DE SERVICE : DEMANDE REMBOURSEMENT DES FACTURES D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle que le garagiste s'est installé depuis janvier 2023 à l'atelier de service. Or, les factures d'électricité sont toujours au nom de la commune de L'Herminault. Le changement auprès d'EDF n'a pas pu être effectué en raison d'un problème administratif.

Dès le problème résolu, il conviendra de demander le remboursement des factures EDF réglées par la commune jusqu'à présent.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr Le Maire à demander le remboursement des factures d'électricité au garagiste dès que celui-ci aura déclaré le changement auprès d'EDF.

OBJET N° 286 : DEMANDE DE L'ASSOCIATION O'DRIGAILLE POUR LA RESERVATION DE LA PETITE SALLE DU JARY

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de l'association O'DRIGAILLE pour une réservation un dimanche par mois de la petite salle du Jary dans le cadre de son activité de prévention et de revalorisation d'objets désuets ; collecte par don ; réemploi et vente d'objets d'hier et aujourd'hui ; lutte contre l'anti-gaspi ; vente des objets récupérés.

Après avoir exposé les demandes de l'association pour ces réservations, certains élus évoquent le fait que réserver une fois tous les dimanches de l'année empêcherait les personnes de réserver la totalité de la salle notamment lors de mariage. Par ailleurs, d'autres évoquent que le lieu n'est pas adapté à l'activité de l'association.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la demande de l'association O'DRIGAILLE.

Le conseil municipal, par 10 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, donne un avis défavorable à la demande de l'association O'DRIGAILLE de réserver un dimanche par mois la petite salle du Jary.

QUESTIONS DIVERSES :

- Maison REGNIER: Etant donné que le projet de café n'a pu aboutir, la commune n'exercera pas son droit de préemption.
- MAM: Le Maire rappelle que de nouveaux architectes se sont installés sur la commune. Un devis leur a été demandé pour dessiner les plans de l'ancien presbytère pour le projet de la MAM. Monsieur le Maire est dans l'attente d'un autre devis.
- Eglise : Le choix des joints pour la nef a été validé par les Bâtiments de France. L'échafaudage intérieur sera enlevé mi-juin.
- Place des Marronniers: Les travaux sont terminés (ne reste que les bandes). 16 places de parking seront disponibles.

- Pôle santé: Le personnel médical pourront emménager d'ici peu.
- EHPAD : la remise des plis pour les travaux de l'EHPAD est prévue le 20 mai 2023.
- Commune nouvelle : une première réunion entre les Maires et adjoints de deux communes a eu lieu. Le Maire propose qu'une nouvelle réunion soit prévue avec les deux conseils municipaux. L'ensemble des élus est favorable pour cette rencontre.
- Un porteur de projet propose d'installer sur environ 2 hectares 90 un ensemble de panneaux solaires pour une puissance de 11.40 MWc dans les champs appartenant à Mr Eric PORCHER. Le conseil souhaite rencontrer le porteur de projet.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 8 juin à 20h00.

La séance est levée à 21h30

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n°280 au n°286

La secrétaire de séance,

Vianney DEGUIL

Le Maire,

Yves GERMAIN